



Main courante en attente de divorce

Par **pbdiv76**, le **15/07/2008** à **16:05**

Bonjour,

mariés depuis 20 ans ,3 enfants,

nous sommes en instance de divorce par consentement mutuel , nous attendons en fait la vente de la maison pour finaliser le divorce.

Mon épouse envisage de déposer une main courante afin de quitter le domicile plus tôt.

Elle n'a plus de revenu fixe depuis 16 ans , elle a 52 ans

Il est convenu que j'aurai la garde des 3 enfants et que j'aurai une prestation compensatoire à lui verser au moment du divorce.

1/Si elle part avant

Aurai-je une quelconque pension ou prestation à lui verser jusqu'au divorce?sachant qu'à l'heure actuelle celà me sera très difficile

2/si elle ne part pas avant

Elle a des tendances dépensières et je craint qu'elle ne profite de la situation pour faire des achats inconsidérés .

Est-il possible de protéger notre compte joint d'une manière quelconque ?Ouverture d'un compte perso par ex. sur lequel serait versé mon salaire avec virement d'une somme sur le compte joint et dans ce cas puis-je prétendre un quelconque remboursement de ses dépenses après divorce et partage des biens?

merci de votre aide